

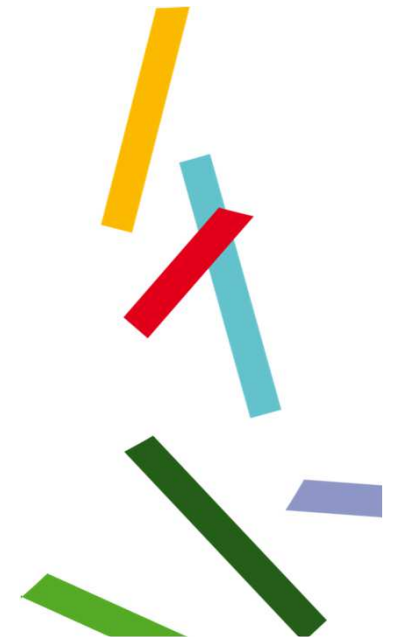


COFIL Arboviroses

Point sur les arrêtés préfectoraux

DSPE-DSE

4 juin 2018





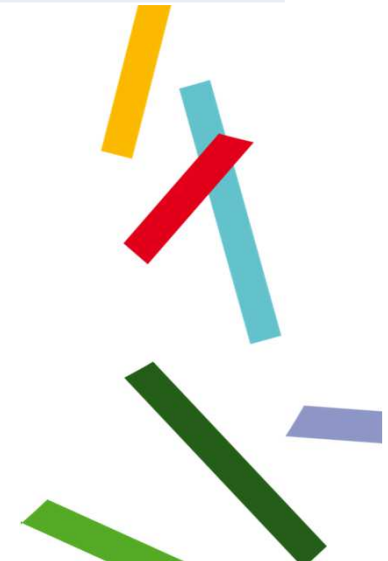
Signature AP 2018



Département	Date de signature
04 - Alpes de Haute Provence	29 mars 2018
05 - Hautes Alpes	07 mai 2018
06 – Alpes Maritimes	25 avril 2018
13 - Bouches du Rhône	02 mai 2018
83 - Var	03 avril 2018
84 - Vaucluse	24 avril 2018

Les AP et plans sont disponibles sur le site de l'ARS PACA :

<https://www.paca.ars.sante.fr/lutte-anti-vectorielle-prevention-contre-les-maladies-transmises-par-les-moustiques-tigres>





Principales évolutions



- Agriculture biologique :
 - Un produit (l'AquaPy) était disponible sur le marché et utilisable jusque fin 2017. Il est désormais interdit pour l'usage AB en raison de la présence de piperonyl butoxide, un synergisant prohibé en AB.
 - Il n'y a pas d'autre produit, directement disponible et homologué pour un usage biocide en traitement spatial en milieu ouvert, disponible pour un emploi en AB.
 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de réaliser un tel traitement : il y aura nécessairement un échange entre EID et services de l'Etat. Les services de l'Etat s'appuieront sur l'expertise de l'EID pour la prise de décision.

Formulation plan LAV : « En présence de cultures dans le périmètre de l'intervention LAV, l'utilisation d'un produit biocide compatible avec l'agriculture biologique sera privilégiée mais reste soumise à l'appréciation de l'opérateur public de démoustication. »



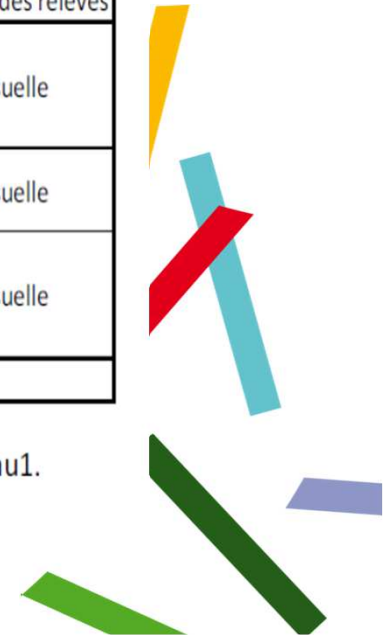


Principales évolutions

- Adaptation du réseau de surveillance aen fonction des résultats de l'année précédente et des préconisations de la DGS basé sur la saisine CNEV de la DGS relative à la surveillance entomologique dans les départements de niveau 1. Ces préconisations sont reprises dans le tableau suivant, elles permettant notamment d'apprécier la dynamique saisonnière de la population d'*Aedes albopictus* :

Zone à surveiller	Exhaustivité	Densité de pièges	Lieux de piégeage	Période de piégeage	Fréquence des relevés
Grandes agglomérations (+ de 20 000 habitants)	Toutes	Entre 0,5 et 1 piège/km ² ou entre 1 et 5 pièges pour 10 000 habitants	Zones résidentielles, parcs et jardins	juin à octobre- novembre	mensuelle
Petites et moyennes aires urbaines	Si au moins 1 commune colonisée	minimum 3 à 5 pièges	Zones résidentielles, parcs et jardins	juin à octobre- novembre	mensuelle
Sites touristiques	2 ou 3 sites les plus fréquentés dans chaque département	minimum 3 à 5 pièges	Zones d'accueil (parkings, entrées)	juin à octobre- novembre	mensuelle
Communes hors pôles	Aucune	aucun piège			

Tableau n°1 : modalités de surveillance de la progression de l'espèce dans les départements classés en niveau1.





Information des apiculteurs



- Départ Mr CORBOZ
- Remplacé par Mr Stéphane DUTRON:
Stephane.dutron@frgds-paca@reseaugds.com
info@frgds-paca.org

